budgétaire. Les sociétés privées qui ont expri- certains propos du premier député de mon mé des craintes quant à la mise en vigueur parti qui a pris la parole après le ministre, d'une mesure de ce genre n'ont qu'à se tour- il a fait remarquer qu'il ne pouvait accorder ner vers les États-Unis où la mise en œuvre foi à ces promesses des libéraux parce qu'elles du programme a intensifié considérablement étaient restées lettre morte dans le passé. La la vente des assurances de ce genre. Je tiens à signaler, monsieur le président, qu'un régime de sécurité sociale à participation comme celui que j'ai décrit favoriserait l'éclosion de sentiments comme la fierté, la dignité, et le respect de soi, parce qu'on y aurait droit sans distinction, sans évaluation des ressources. J'estime que l'État chrétien se doit d'aider ses sujets, notamment ceux qui sont faibles, car, ainsi qu'Abraham Lincoln l'a déclaré:

Une fonction légitime du gouvernement, c'est de faire pour le peuple ce qu'il aurait peine à faire par lui-même.

Pareille ligne de conduite n'entraîne aucunement la perte ni l'assujettissement des droits de qui que ce soit, non plus que l'aliénation de la liberté de la personne. Il ne serait que juste d'exiger la participation de tous les groupes qui composent notre société. Mais je ne préconise pas le recours aux contrats. comme on l'a fait en Grande-Bretagne lorsqu'on a mis le programme en œuvre.

En imposant une contribution uniforme sur des montants maximums de revenus-et notre maximum devrait peut-être être légèrement supérieur à celui des États-Unis-on assurerait que le gros salarié contribue plus au programme que le petit salarié, mais, en guise de compensation, une liste de services garantis accorderait au petit salarié plus qu'il n'aurait pu se procurer pour sa contribution, et inversement dans le cas du gros salarié.

D'après les observations que j'ai formulées, il ne fait pas de doute que le peuple canadien préconise la mise en œuvre d'un tel programme, et, en toute déférence, j'invite le ministre et le gouvernement à y songer.

M. Herridge: Le député me permet-il de lui poser une question? Son discours m'a vivement intéressé et si je lui pose cette question, c'est parce qu'il a cité un passage d'un ouvrage. Le député sait-il que le compte rendu des délibérations de la Chambre des communes et de la Chambre des Lords du Royaume-Uni montre que les membres des partis libéral et travailliste, en Grande-Bretagne, ont préconisé instamment la mise en œuvre d'un programme général de sécurité pendant des années, mais que la réalisation de ce projet a été autant retardée à cause de l'opposition du parti conservateur?

Une voix: Fariboles!

Mlle LaMarsh: Monsieur le président, avant d'aborder la question que j'entends développer, j'aimerais relever certaines des observations du député de Timmins. Commentant d'un supplément de formation. Mais on a

mise en œuvre du programme d'assurancehospitalisation, attribuable au gouvernement précédent, a été à mon sens, l'une des initiatives les plus progressistes qu'on ait jamais prises. Ce programme, présenté par une majorité libérale, a été conçu de façon à n'être mis en œuvre que lorsqu'une majorité de Canadiens et de provinces auraient signifié leur intention d'y adhérer et de le financer.

Le député de Timmins aurait voulu que le gouvernement impose le programme sans se préoccuper du consentement ou du refus de la population canadienne. Je tiens à signaler qu'en présentant le programme, le gouvernement libéral a bien précisé que nous sommes en régime démocratique, que c'est la majorité qui fait la loi, et que le programme ne serait institué à travers le pays que lorsqu'il aurait l'assentiment de la majorité.

M. Martin (Timmins): L'honorable représentante me permet-elle une question?

Mlle LaMarsh: Je ne veux pas m'arrêter à toutes les questions qui relèvent de la compétence du ministre. On a déjà signalé que le ministère de la Santé nationale est l'un des ministères du gouvernement fédéral qui dépense le plus d'argent. Mais j'aimerais parler d'une phase bien précise de l'activité du ministère, qui intéresse aussi d'autres ministères. Je devrai donc faire mention de certaines entreprises réalisées notamment par le ministère des Travaux publics et le ministère du Travail.

Je veux parler en particulier des problèmes de la vieillesse et du rôle qu'ont joué jusqu'ici les autorités fédérales, les organismes bénévoles de bienfaisance à travers le pays, et les provinces. Surtout depuis la dernière guerre, notre pays, à l'exemple de la plupart des autres nations occidentales, a dû s'occuper d'une façon particulière des problèmes de la jeunesse. En raison de l'explosion démographique qui a eu lieu vers la fin de la guerre, et parce que nous avions des masses de jeunes qui passaient par les écoles, nous nous sommes préoccupés d'utiliser d'abord nos ressources pour fournir à ces enfants d'abord l'enseignement primaire gratuit, puis l'enseignement secondaire, et dans bien des milieux, on voudrait aujourd'hui leur accorder la formation universitaire.

Cette année même, on nous a fait voter une loi améliorée qui a pour objet de fournir une formation technique à ceux qui ont cessé leurs études régulières et qui ont besoin